

Plan d'action initial

Bachelier en Logopédie

2016-2017
(N+1)



Commentaire général

Par la rédaction du rapport d'autoévaluation en juin 2015, le département logopédie de la catégorie paramédicale de la Haute Ecole de la ville de Liège est entré activement dans le processus d'évaluation de la qualité de son enseignement.

En décembre 2015, un comité d'experts mandaté par l'AEQES s'est rendu dans notre établissement afin d'évaluer le cursus en question. Suite à cet audit, nous avons reçu le rapport final de synthèse rédigé par le comité. Nous venons de recevoir l'analyse transversale des différents bacheliers en Logopédie de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Toute cette démarche et les réflexions qu'elle a engendré nous ont permis d'établir des actions concrètes afin d'améliorer notre cursus via les recommandations relevées par les experts.

Ce plan d'action initial a été élaboré par le coordonnateur « Qualité » du département logopédie en concertation avec le service qualité, la direction de catégorie de la Haute École et après avoir recueilli les informations et les avis des enseignants concernés. Notre position s'est voulue avant tout réflexive et nous avons tenté d'analyser de manière pointilleuse nos actions.

N'ayant négligé aucun aspect de notre formation, le tableau présenté ci-après reprend toutes les actions concrètes que nous souhaitons mettre en place dans les délais impartis et ce conformément aux recommandations des experts de l'AEQES.

Notre plan de suivi est structuré en reprenant les axes initiaux (logistique et matériel, pédagogique, communicationnel, organisationnel et institutionnel). Ces quatre grands axes ont été croisés avec chacune des recommandations du rapport final de synthèse rédigé par les experts. Les recommandations provenant du récapitulatif ont été annotées RR suivies d'une numérotation qui suit l'ordre d'apparition dans le rapport final de synthèse.

Tableau de synthèse

| Axe logistique et matériel | | | | | | |
|--|--|---------------------------------|--|---|---|---------------------------------|
| Recommandations/ Forces | Descriptions des actions | Degré de priorité */**/** | Responsable(s) | Degré de réalisation / Echéance(s) | Résultats attendus | Conditions de réalisation |
| Structurer les demandes en matière de problèmes urgents d'infrastructure auprès des autorités compétentes, et les prioriser. RR10 | <ul style="list-style-type: none"> • Systématiser l'information quant à l'accès au réseau Wifi. • Clarifier les droits d'accès et d'emprunt à la bibliothèque de l'ULg. • Informer les utilisateurs quant aux droits d'accès via une procédure mise en ligne sur la plateforme. | * | <ul style="list-style-type: none"> • Directeur Président • Directeur de catégorie • Responsable Service Informatique • Responsable de la bibliothèque • Enseignants | Septembre 2020 (N+5) | <ul style="list-style-type: none"> • Dans chaque local, seront notés les codes d'accès Wifi. • Via une enquête, vérification de la prise de connaissance de ladite procédure. | |

| Axe pédagogique | | | | | | |
|--|---|---------------------------------|---|---|---|---------------------------------|
| Recommandations/ Forces | Descriptions des actions | Degré de priorité */**/** | Responsable(s) | Degré de réalisation / Echéance(s) | Résultats attendus | Conditions de réalisation |
| Améliorer la gestion de la qualité au niveau du programme, en particulier en (i) pérennisant l'évaluation systématique des enseignements et en identifiant la périodicité | <ul style="list-style-type: none"> • Revoir le questionnaire d'évaluation des enseignements en collaboration avec les enseignants et les délégués étudiants. • Evaluer annuellement les | *** | <ul style="list-style-type: none"> • Directeur Président • Directeur de catégorie • SAR • Enseignants • Délégués | Juin 2018 (N+2) | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en ligne du nouveau questionnaire d'évaluation des enseignements entre la fin des cours et les | Accord du Pouvoir Organisateur |

| | | | | | | |
|--|--|------------|---|------------------------------------|---|--|
| <p>adéquate ; (ii) assurant le suivi des résultats des évaluations des enseignements, en proposant un accompagnement, et en identifiant les responsables de l'accompagnement pédagogique. RR3</p> | <p>enseignements auprès des étudiants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une rencontre entre la direction de catégorie et l'enseignant dont l'enseignement a été évalué annuellement. | | <p>étudiants</p> | | <p>évaluations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des résultats. • Organisation de formations pour les enseignants. | |
| <p>Élaborer des objectifs et directives d'encadrement et d'évaluation des TFE et en systématiser la révision. Mieux articuler les rôles d'encadrement/formation et d'évaluation, et homogénéiser les pratiques. RR8</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Systématiser l'utilisation de la grille critériée d'évaluation du TFE par l'ensemble des acteurs internes et externes. • Repondérer la note des lecteurs et du patron du TFE. | <p>***</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Directeur de catégorie • Enseignants • Délégués étudiants • Patrons et lecteurs extérieurs | <p>Septembre 2017 (N+2)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de la grille critériée par les patrons et lecteurs. | |
| <p>Veiller à s'appuyer davantage sur des ressources collaboratives (outils disponibles sur la plateforme) pour favoriser des approches pédagogiques innovantes (auto-apprentissages). Veiller à adapter les contenus des enseignements à l'évolution de la profession, à la lumière des avancées</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Varier les modes d'évaluation des activités d'apprentissage (QORC, QCM, QORL, Oraux, Travaux de groupe, Travaux individuels) • Organiser une formation continue périodique. | <p>***</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Directeur de catégorie • Enseignants • Délégués étudiants | <p>Septembre 2017 (N+2)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de modes d'évaluation variés. • Amélioration de la formation continue des enseignants. | |

| | | | | | | |
|---|---|-----|---|-----------------------------|---|--|
| scientifiques et technologiques, et diversifier les modes d'évaluation des cours. RR9 | | | | | | |
| Consulter/impliquer de manière plus formelle les milieux professionnels impliqués dans le programme (notamment les maîtres de stage logopèdes). RR5 | <ul style="list-style-type: none"> • Créer une grille d'évaluation consultative pour les maîtres de stage. • Créer une commission consultative intégrant les milieux professionnels et les anciens étudiants. | * | <ul style="list-style-type: none"> • Directeur de catégorie • Enseignants • Délégués étudiants • Maîtres de stage | Septembre 2020 (N+5) | <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation par les maîtres de stage de la grille consultative d'évaluation. • Organisation d'une réunion annuelle de la commission consultative | |
| Uniformiser la qualité de l'information et la cohérence du contenu des contrats de formation et des fiches UE, et systématiser leur canal de diffusion. RR6 | <ul style="list-style-type: none"> • Uniformiser et systématiser la diffusion des fiches UE. • Les diffuser via la plateforme. | *** | <ul style="list-style-type: none"> • Directeur Président • Directeur de catégorie • Responsable service informatique | Septembre 2017 (N+2) | <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition en ligne des fiches UE pour la date légale. | |
| Veiller à asseoir l'identité et la spécificité des futurs logopèdes par rapport à d'autres professionnels, en particulier dans la formation pratique (éducateurs spécialisés, pédagogues, etc.). Supprimer les stages non pertinents et non | <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner des endroits de stage dans lesquels un/une logopède responsable encadre l'étudiant. | * | <ul style="list-style-type: none"> • Directeur de catégorie • Enseignants • Délégués étudiants • Maître de stage | Septembre 2020 (N+5) | <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation par enquête de l'amélioration de l'encadrement des étudiants en stage. | |

| | | | | | | |
|--|---|----------|---|------------------------------------|--|--|
| <p>spécifiques pour une formation en Logopédie et sans encadrement par un(e)/des logopède(s) sur place. RR7</p> | | | | | | |
| <p>Consulter/impliquer de manière plus formelle les milieux professionnels impliqués dans le programme (notamment les maîtres de stage logopèdes). RR5</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Créer et utiliser une grille d'évaluation consultative pour les maîtres de stage. • Améliorer la collaboration active avec les maîtres de stage. • Créer une commission consultative de réflexion sur l'évolution des programmes. | <p>*</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Directeur de catégorie • Enseignants • Délégués étudiants • Maîtres de stage | <p>Septembre 2020 (N+5)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de la grille consultative d'évaluation par les maîtres de stage. • Organisation d'une réunion annuelle de la commission consultative. | |

| Axe Communicationnel | | | | | | |
|---|---|---------------------------------|---|---|--|---------------------------------|
| Recommandations/ Forces | Descriptions des actions | Degré de priorité */**/** | Responsable(s) | Degré de réalisation / Echéance(s) | Résultats attendus | Conditions de réalisation |
| Sensibiliser les organes décisionnels à une vision de la formation équilibrant qualité organisationnelle d'une part, et formation alternant théorie et pratique, de l'autre. Consolider les démarches qualité en cours avant de s'engager dans de nouvelles démarches d'envergure. RR4 | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former le Conseil de Catégorie aux démarches « Qualité ». • Désigner un coordinateur de catégorie. | * | <ul style="list-style-type: none"> • Directeur de catégorie • Enseignants • Délégués étudiants | Septembre 2020 (N+5) | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du plan d'action par le coordinateur de catégorie. | |
| Uniformiser la qualité de l'information et la cohérence du contenu des contrats de formation et des fiches UE, et systématiser leur canal de diffusion. RR6 | <ul style="list-style-type: none"> • Systématiser la diffusion des fiches UE via la plateforme. | *** | <ul style="list-style-type: none"> • Directeur Président • Directeur de catégorie • Responsable service informatique | Septembre 2017 (N+2) | <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des fiches UE pour la date légale. | |

| Axe Organisationnel | | | | | | |
|--|---|--|--|---|--|--|
| Recommandations/ Forces | Descriptions des actions | Degré de priorité */**/** | Responsable(s) | Degré de réalisation / Echéance(s) | Résultats attendus | Conditions de réalisation |
| Institutionnaliser les démarches et réunions du Conseil de catégorie, afin de (i) aboutir à des décisions/requêtes précises et motivées à destination du Collège de direction et du pouvoir organisateur et (ii) favoriser l'engagement des étudiants dans les réunions, les démarches qualité et les révisions des programmes. RR1 | <ul style="list-style-type: none"> • Envoyer systématiquement les PV du Conseil de Catégorie au Directeur Président. • Favoriser l'engagement des étudiants dans les réunions, les démarches qualité et les révisions des programmes. | * | <ul style="list-style-type: none"> • Directeur Président • Inspection • Directeur de catégorie • Enseignants • Délégués étudiants | Septembre 2020 (N+5) | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la transmission des décisions du Conseil de Catégorie vers le Collège de Direction. • Amélioration de la participation étudiante au Conseil de Catégorie. | Accord du Pouvoir Organisateur |
| Sensibiliser le pouvoir organisateur aux limites de la formation examinée en termes de capacité d'accueil, et trouver des mécanismes permettant à la formation en Logopédie d'accueillir un nombre d'étudiants par promotion permettant de respecter les limites de sa capacité d'accueil. RR2 | <ul style="list-style-type: none"> • Limiter le nombre d'étudiants à la capacité d'accueil du bâtiment. | * | <ul style="list-style-type: none"> • Directeur Président • Inspection • Directeur de catégorie | Septembre 2020 (N+5) | <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'étudiants sera en adéquation avec la capacité d'accueil de la catégorie, notamment en termes de locaux. | Accord du Pouvoir Organisateur |

| | | | | | | |
|--|--|----------|---|------------------------------------|---|--|
| <p>Consulter/impliquer de manière plus formelle les milieux professionnels impliqués dans le programme (notamment les maitres de stage logopèdes). RR11</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Créer une Commission Consultative de réflexion sur l'évolution des programmes. | <p>*</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Direction de catégorie • Enseignants • Délégués étudiants • Maîtres de stage | <p>Septembre 2020 (N+5)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une réunion annuelle de la commission consultative | |
|--|--|----------|---|------------------------------------|---|--|